



## AVENANT n°2

**Convention entre la Communauté de Communes des Sources de l'Orne et INHARI,  
représentant l'Espace Conseil France Rénov' Régional dans l'Orne au titre du programme SARE  
« Service d'accompagnement de la rénovation énergétique »**

### ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Communauté de Communes des Sources de l'Orne, dont le siège est situé au 2, rue Auguste Loutreuil à Sées, représentée par Jean-Pierre Fontaine, en sa qualité de Président, dûment habilité(e) aux fins des présentes,

Ci-après dénommé(e) « *la collectivité* »

ET

L'association Inhari, dont le siège est situé au 44 rue du Champ des Oiseaux – 76000 ROUEN, représentée par Jonathan HELLEC, directeur, mandataire du groupement composé d'INHARI, le CDHAT et Soliha Terres de Normandie, retenu par la Région Normandie, Porteur associé du SARE, comme structure porteuse de l'Espace Conseil France Rénov' Régional dans le Calvados, dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommé « la structure porteuse »

Ci-après dénommées collectivement « les Parties »

## Cadre juridique

**Vu** la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,  
**Vu** le code de l'énergie,  
**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** l'arrêté du 5 septembre 2019 (publié au JORF du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie,  
**Vu** la convention nationale de mise en œuvre du programme SARE conclue entre l'Etat, l'ADEME, l'ANAH et les Obligés le 7 mai 2020,  
**Vu** la délibération n° AP D 16-10-9 du Conseil Régional en date du 3 octobre 2016 portant sur le plan « Normandie bâtiments durables »,  
**Vu** la délibération n° CP D 20-02-71 du Conseil régional en date du 17 février 2020 approuvant le protocole d'accord relatif à la mise en œuvre du programme SARE sur le territoire régional au 1er janvier 2021 pour une durée de 3 ans entre l'Etat, l'ADEME et la Région,  
**Vu** la délibération n° AP D 20-10-8 du Conseil régional en date du 12 octobre 2020 approuvant la convention régionale de mise en œuvre du programme « service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (SARE) en Normandie,  
**Vu** la délibération n° CP D 20-06-60 du 15 juin 2020 lançant l'Appel à Manifestation d'Intérêt « portage des espaces conseil FAIRE régionaux »,  
**Vu** la délibération n° CP D 20-10-92 du 15 octobre 2020 validant les candidatures retenues au titre de l'AMI « portage des espaces conseil FAIRE régionaux »,  
**Vu** la délibération du 09.12.21 de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne confiant à INHARI et ses partenaires la réalisation des actes métiers du SARE pour son compte en 2021.  
**Vu** la délibération du 15.12.22 de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne pour le prolongement du programme SARE par INHARI pour l'année 2023.  
**Vu** la délibération du 14.12.23 de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne pour le prolongement du programme SARE par INHARI pour l'année 2024.

## APRES AVOIR EXPOSE QUE

La convention établie entre la Communauté de Communes des Sources de l'Orne et l'Espace Conseil France Renov' Régional représenté par INHARI dans le cadre programme « Service d'accompagnement à la rénovation énergétique » (ci-après « SARE »), arrive à échéance le 31 décembre 2023.

Au 15 novembre 2023, 75 informations et conseils personnalisés ont déjà pu être dispensés, 30 rendez-vous pris en permanence et 6 accompagnements de projets de rénovation globale engagés. Pour aller chercher les aides nationales et régionales en faveur de la rénovation globale, 3 audits énergétiques financés par la Région Normandie ont été initiés.

Les travaux déjà engagés suite aux accompagnements initiés dans le cadre de l'Espace Conseil France Renov' représentent 275 700 € de travaux et 39 242 € d'aide de la Région Normandie, de l'Etat par MaPrimeRenov et des fournisseurs d'énergie.

Dans ces conditions, il est proposé un avenant de prolongation.

## IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

### Article 1 :

Le présent avenant a pour objet de prolonger la convention établie avec l'espace conseil France Rénov' régional représenté par INHARI au titre du programme SARE jusqu'au 31 décembre 2024.

### Article 2 :

La participation de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne est calquée sur le financement de l'Espace Conseil France Rénov' par la Région Normandie, soit 0,32€/habitant. En prenant en compte les données INSEE de 2018 (11 971 habitants), cela représente un financement de 3 830 € et le plan de financement prévisionnel suivant :

<i>Dépenses</i>		<i>Recettes</i>	
Personnel	12 256 €	Collectivité	3 830 €
Fonctionnement	3 064 €	Région Normandie	3 830 €
Frais de structure incluant frais de direction et de gestion, fournitures et petits équipements, documentation, abonnements, déplacements		Certificats d'Economie d'Energie	7 760 €
<b>Total des dépenses</b>	<b>15 320 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>15 320 €</b>

### Article 3 :

Les modalités de versement de la contribution versée par la Communauté de Communes des Sources de l'Orne à la structure porteuse sont :

- un **premier versement**, correspondant à la moitié du montant de la convention, en juillet 2024 sur présentation d'un état d'avancement de la convention du 1<sup>er</sup> semestre,
- un **second versement**, en novembre 2024, correspondant au solde du montant de la convention, sur présentation d'un rapport d'activité provisoire faisant état des résultats quantitatifs du programme d'actions et intégrant les indicateurs de suivi du programme SARE sur la période de réalisation du programme.

Ce bilan d'activité sera transmis actualisé et complété en janvier 2024 et fera état de de l'activité de l'Espace Conseil France Rénov'.

La transmission des demandes de paiement se fera sous forme électronique *via* le portail de facturation Chorus Pro : <https://communaute.chorus-pro.gouv.fr/>

Article 4 :

Il est convenu d'organiser une visite de logement rénové ou en cours de rénovation accompagné afin d'y convier la presse pour mettre en avant la possibilité de prétendre à des aides et un accompagnement également pour des ménages non éligibles aux aides de l'Anah dispensées par les OPAH.

Il est également proposé d'organiser une balade thermique afin de sensibiliser le public à l'intérêt des travaux de rénovation énergétique. Le lieu et la date seront déterminées en accord entre les services de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne et l'Espace Conseil France Rénov' Régional.

Article 5 :

Les autres dispositions de la convention originelle demeurent dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant.

Fait à Sées, le 18 / 12 / 2023

Pour la CDC des Sources de l'Orne

Le Président  
Jean-Pierre FONTAINE

Pour l'Espace Conseil France  
Rénov'Régional

Le directeur d'INHARI  
Jonathan HELLEC

